

Le club PRIME est l'espace d'échanges, convivial et constructif, où sont organisées des manifestations destinées aux adhérents (réunions, ateliers techniques, forums, ...), où se définissent de manière formelle les sujets traités par ALLICE et où sont restitués et analysés les résultats des travaux collectifs. Chaque adhérent d'ALLICE, représenté par au moins un membre au Club PRIME, y exprime ses besoins et ses attentes. Les modalités d'animation du Club sont propices à l'émergence de projets collaboratifs et favorisent les dynamiques de mutualisation. Pour fonctionner harmonieusement, quelques principes clés sont incontournables.

Les membres du Club PRIME auront à cœur de :

PARTICIPER

Pour que le partage se réalise en toute confiance et que des coopérations émergent, il est important que les membres se connaissent. Chaque membre s'efforce de participer le plus souvent possible aux activités du club.

Si celui-ci estime pertinent que son entreprise soit représentée par plusieurs membres au sein du Club PRIME, il en fait explicitement la demande. Ces nouveaux membres seront acceptés, dans une certaine limite, après avoir validé la charte du Club.

CONTRIBUER

Les bénéfices que tous les membres pourront retirer d'ALLICE sont étroitement liés à l'implication de chacun. Ce Club est le leur : chaque membre partage son expérience, exprime sa vision, suggère des sujets d'études collectives ou de programmes collaboratifs, des idées de nouvelles activités, ou signale des événements intéressants pour l'ensemble des membres et pour lesquels une présence commune serait pertinente.

Les membres, lorsque leur organisation le permet, accueillent ponctuellement dans leurs locaux des réunions du Club PRIME.

Lors d'événements organisés par le Club, si le sujet traité n'entre pas totalement dans leur champ de compétences, les membres sont encouragés à se faire remplacer ou accompagner par un autre représentant de leur entreprise apte à intervenir de façon pertinente dans les débats.

CHOISIR et ÉVALUER

Chaque année, à la demande d'ALLICE, les membres choisissent les sujets d'études collectives à réaliser et évaluent les travaux produits lors de la période précédente. Chacun s'attache à participer aux décisions, selon les modalités de sélection et d'évaluation précisées dans le règlement intérieur d'ALLICE.

Club PRIME

La Charte

ÊTRE constructif

Chaque membre accueille positivement et avec une attitude d'écoute les idées, expériences et interrogations des autres membres, des experts, des animateurs ou de tout autre interlocuteur amené à participer aux échanges.

RESPECTER la confidentialité

Les travaux conduits seront d'autant plus riches que les débats seront transparents. Pour cela, tous les membres doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, parler librement de leur entreprise, de leurs besoins et de leurs enjeux. Ainsi, chaque membre s'engage à respecter la stricte confidentialité des échanges au sein du Club PRIME.

COMMUNIQUER

En vue de valoriser la filière, un annuaire des entreprises adhérentes d'ALLICE est diffusé largement. Chaque membre du Club s'engage à compléter les informations concernant son entreprise et à obtenir l'accord pour leur diffusion. Chaque membre s'engage également à faire connaître, valoriser ALLICE et ses activités lorsque cela est possible (sites internet, médias sociaux, publications, salons, congrès, ...) et à citer ALLICE dans tous les cas lorsqu'il utilise les résultats produits collectivement dans ses opérations de communication.

S'ENTRAIDER

Le Club PRIME est une communauté de pratiques permettant aux membres de développer leur réseau professionnel. Afin que le partage d'expériences puisse s'inscrire dans le temps, ils doivent pouvoir échanger entre eux en dehors des activités formelles du Club. C'est pourquoi un annuaire est également prévu : diffusé uniquement aux membres, il comprend notamment leurs coordonnées professionnelles, les points clés de leur parcours. Chaque membre accepte ainsi de pouvoir être sollicité et inversement, s'engage à ne l'utiliser que pour ses besoins propres ou pour initier des coopérations. En aucun cas, cet annuaire ne doit être exploité pour une démarche de prospection commerciale.

FACILITER l'organisation

Chaque membre se doit de confirmer sa participation et celle de ses accompagnants ou représentants à une activité du Club au moins 1 semaine avant sa date. En cas d'annulation ou de retard, les membres préviennent dans les meilleurs délais.

En cas d'empêchement, si le membre souhaite se faire remplacer, il en fait la demande à l'organisation. Le membre s'engage alors à ce que son accompagnant ou représentant respecte les critères de confidentialité et de responsabilité du Club.

COTISER

Le bon fonctionnement d'ALLICE nécessite une régularité dans le paiement des cotisations par les adhérents. Les membres du Club PRIME sont les garants du respect par leur entreprise des modalités d'adhésion et des échéances de règlement telles qu'elles sont définies dans le règlement intérieur d'ALLICE.